

 **Commandite d’athlète 2019-2020**

Le Club de ski acrobatique Stoneham vous offre la possibilité de financer une partie des coûts d’inscription de votre enfant par le biais d’une commandite d’athlète. Celle-ci a pour objectif de permettre à des entreprises de supporter directement des athlètes du club.

Chaque commandite permet d’associer le nom de l’entreprise à celui d’un skieur du club. Il est toutefois de votre responsabilité d’offrir une certaine visibilité à ce commanditaire1. Vous pouvez le remercier sur vos réseaux sociaux, arborer un chandail avec un logo de l’entreprise, ou tout autre moyen de reconnaitre cette contribution.

Si vous participez à ce programme de commandite pour votre enfant, vous devez fournir un chèque (en date du 10 janvier 2020) de 200.00$ provenant de l’entreprise commanditaire au nom du Club de ski acrobatique Stoneham. Si vous n’y participez pas, vous devez simplement joindre un chèque personnel (en date du 10 janvier 2020) de 200.00$ afin de compléter l’inscription de votre enfant.

Si vous avez des questions à ce sujet, n’hésitez pas à écrire à l’adresse : info@skiacrobatiquestoneham.com

Votre conseil d’administration

1 Il est à noter qu’aucun écusson autre que les commanditaires officiels ne peut être placé sur le manteau ou les pantalons